

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 27/03/2012

COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2011 : Le Conseil a approuvé à l'unanimité les comptes administratifs suivants ainsi que les comptes de gestion établis par le Trésorier, à savoir :

- **Commune** : en section de fonctionnement, un excédent de 698 977,13 € et en investissement un déficit de 226 671,16 €
- **Lotissement « Le Village »** : en investissement un déficit de 36 888,90 €
- **Lotissement « Les Mortiers »** : en investissement un déficit de 144 898,29 € et en fonctionnement de 8 006,70 €
- **Assainissement** : en section d'exploitation, un excédent de 107 804,88 € et en investissement un excédent de 9 062,86 €.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2012 :

Les taux communaux restent inchangés pour l'année, à savoir :

- Taxe d'habitation : 10,52 %
- Taxe foncière (Bâti) : 18,06 %
- Taxe foncière (non Bâti) : 27,69 %

BUDGET COMMUNE 2012 :

Après présentation du budget communal 2012 par Mr BESNARD, Trésorier, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget qui s'équilibre en dépenses et recettes à **1 340 144,97 €** en section de fonctionnement et à **953 804,16 €** en section d'investissement.

Les principaux programmes d'investissement sont :

- Travaux investissement voirie : 83 030 €
- Travaux Eglise : 300 000 €
- Illuminations : 2 000 €
- Panneaux de signalisation : 1 500 €
- Cimetière : 4 600 €
- Piste Cyclable : 55 020 €
- Vasques Espaces Verts : 1 500 €
- Etude Voirie Route de Parçay : 29 000 €
- Circuits Pédestres : 3 500 €
- Parking Place du Champ de Foire : 50 000 €
- Matériels Mairie : 12 000 €
- Toiture Fenêtres Volets Mairie : 52 500 €
- Isolation & Chaudière Groupe Scolaire : 55 000 €
- Banc et Table extérieur : 2 000 €
- Véhicule Communal : 5 000 €

.../...

VOTE DES BUDGETS 2012 LOTISSEMENTS ET ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les budgets 2012, à savoir :

- **Lotissement « Le Village »** : qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **45 000 €** en fonctionnement et à **46 888,90 €** en investissement.

Lotissement « Les Mortiers » : **114 506,70 €** en fonctionnement et **195 404,99 €** en investissement.

- **Assainissement** : **153 660,88 €** en section d'exploitation et **21 479,86 €** en investissement.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal décide d'augmenter de 2 % la redevance pour 2012 soit :

• Foyer d'1 personne	54,00 €
• Foyer de 2 personnes	86,40 €
• Foyer de 3 personnes	108,00 €
• Foyer de 4 personnes	129,60 €
• Foyer de 5 personnes	151,20 €
• Résidence secondaire et commerce	54,00 €
• Entreprise	151,20 €
• Gîte	54,00 €

PRIX REPAS SCOLAIRE :

Le Conseil décide de porter le prix du repas scolaire à 2,50 € à compter du 1^{er} Septembre 2012 (étant facturé 6,58 € à la commune par le Foyer logement).

FONDS DE CONCOURS CCLL :

Le Conseil sollicite un fonds de concours à la CCLL pour les travaux investissement voirie et aménagement parking place du Champ de Foire.

COMMISSION MOYENS PARTAGÉS CCLL :

Mme Rabouin est nommée pour la voirie, Mme Desmars pour les équipements.

CONVENTION EQUIPEMENTS SPORTIFS :

Une convention est passée avec la CCLL pour la gestion et l'entretien des équipements sportifs couverts reconnus d'intérêt communautaire.

.../...

DROIT DE PRÉEMPTION :

Le Conseil décide de ne pas préempter pour une maison située place du champ de foire.

QUESTIONS DIVERSES :

-Le Conseil accepte qu'un forage soit réalisé au dépôt route de La Breille pour la surveillance de la nappe du Cénomaniens.

-Une convention sera signée entre la commune et le Département de Maine-et-Loire pour les travaux et entretien concernant l'aménagement et mise en sécurité des chemins piétonniers et cyclables le long de la RD n° 58.

-Un contrat d'entretien des installations électriques des cloches et horloge de l'église est accepté pour un montant forfaitaire annuel de 172 € HT avec la SAS Gougeon.

-Le devis d'AB Service pour le balayage des caniveaux est accepté pour 454,75 € TTC par passage.
